

AVIS PUBLIC

conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*

ADOPTION DU BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

Est par les présentes donné, par la soussignée, France Charlebois, OMA, directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Sophie :

Que le conseil municipal, lors de sa prochaine assemblée extraordinaire qui sera tenue le **13 décembre 2022** à **20 h** à la Salle du conseil sise au 2199, boulevard Sainte-Sophie, adoptera :

- le budget pour l'année 2023;
- le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 5^e jour du mois de décembre 2022.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et
greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, OMA, directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Web de la Municipalité stesophie.ca et sur le babillard situé à l'entrée de l'Hôtel de Ville entre 8 h 30 et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
Ce 5^e jour du mois de décembre 2022.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et
greffière-trésorière adjointe